

Conseil Municipal du	24 juin 2019	à	18h00
N°ordre	40	Titre	Adhésion à l'Association française du conseil des communes et régions d'Europe (AFCCRE)
N° identifiant	2019-0175		
Rapporteur(s)	M. El Mustapha BELGSIR		
Date de la convocation	28/05/2019		
Président de séance	M. Alain CLAEYS	P.J.	
Secrétaire(s) de séance	François BLANCHARD et Diane GUÉRINEAU		
Membres en exercice	53		
Quorum			
Présents	45	M. Alain CLAEYS - <b>Maire</b>  M. Jean-Daniel BLUSSEAU - M. Francis CHALARD - M. Bernard CORNU - M. Jean-Marie COMPTE - Mme Régine FAGET-LAPRIE - Mme Jacqueline GAUBERT - M. Abderrazak HALLOUMI - M. Christian PETIT - Mme Patricia PERSICO - Mme Marie-Thérèse PINTUREAU - Mme Christine SARRAZIN-BAUDOUX - Mme Laurence VALLOIS-ROUET - M. François BLANCHARD <b>Adjoints</b> M. Jules AIMÉ - Mme Martine APERCÉ - M. Jacques ARFEUILLERE - Mme Clotilde BALLON - M. El Mustapha BELGSIR - M. Michel BERTHIER - M. Jean-Claude BONNEFON - Mme Nicole BORDES - M. Frédéric BOUCHAREB - Mme Coralie BREUILLÉ - Mme Christine BURGÈRES - M. Patrick CORONAS - Mme Jacqueline DAIGRE - Mme Stéphanie DELHUMEAU-DIDELOT - Mme Valérie FRANCHET-JUBERT - Mme Christiane FRAYSSE - Mme Anne GÉRARD - Mme Diane GUÉRINEAU - Mme Michèle HENRI - M. Daniel HOFNUNG - M. Yves JEAN - Mme Marie-Madeleine JOUBERT - Mme Manon LABAYE - M. Laurent LUCAUD - Mme Francette MORCEAU - M. Sylvain POTIER-LEROUX - Mme Marie-Dolorès PROST - Mme Nathalie RIMBAULT-HÉRIGAULT - Mme Eliane ROUSSEAU - Mme Peggy TOMASINI - M. Alain VERDIN <b>Conseillers municipaux</b>	
Absents	5	M. Aurélien TRICOT <b>Adjoint</b> Mme Aïcha HOUSSEIN - M. Jean-José MASSOL - M. Philippe PALISSE - M. Jean-Baptiste RICCO <b>Conseillers municipaux</b>	
Mandats	3	Mandants Mme Michèle FAURY-CHARTIER Mme Nathalie RIMBAULT-RAITIÈRE M. Édouard ROBLOT	Mandataires Mme Francette MORCEAU M. Patrick CORONAS Mme Jacqueline DAIGRE

Observations	L'ordre de passage des délibérations est le suivant : la 1, la 8, la 9, de la 2 à la 7, de la 10 à la 20, la 78, de la 21 à la 40, la 73, de la 41 à la 61, de la 63 à la 65, la 79, la 62, de la 66 à la 72, de la 74 à la 77. - Sont sorties Mmes Nicole BORDES, Régine FAGET-LAPRIE, Jacqueline GAUBERT et Anne GÉRARD.
--------------	---

Projet de délibération étudié par:	3- Commission Attractivité et aménagement de l'espace et du patrimoine de la ville
------------------------------------	--

Service référent	Direction Générale Politiques territoriales Direction Relations territoriales
------------------	--

L'Association française du conseil des communes et régions d'Europe (AFCCRE) est une émanation nationale du Conseil des communes et régions d'Europe (CCRE) et siège, par son intermédiaire, aux réunions organisées par les institutions européennes (Parlement européen, Commission européenne...). Elle prend part autant que possible au dialogue avec les associations nationales de collectivités territoriales, comme l'association des départements de France ou des régions de France. L'AFCCRE assiste, conseille et forme les collectivités dans leurs activités et démarches européennes : recherches d'informations, de contacts et de financements pour leurs projets. Elle assure une veille permanente et réactive de la réglementation communautaire.

L'AFCCRE est le partenaire privilégié pour la diffusion de l'information communautaire. 130 000 collectivités territoriales en Europe en sont membres dont Chasseneuil-du-Poitou, Chauvigny, Lusignan, Mignaloux-Beauvoir. La Ville de Poitiers était adhérente de 1958 à 1998. Grand Poitiers Communauté urbaine a également adhéré via le réseau AIRE 198 de 2011 à 2015.

Par sa participation à ce réseau, la Ville de Poitiers pourrait accroître sa notoriété de ville européenne et augmenter ses chances d'éligibilité aux subventions de l'Europe. Le montant de la contribution est calculé en fonction du nombre d'habitants. Le coût annuel pour la Ville de Poitiers s'élève à 3 927 € mais pour l'année 2019, la cotisation sera de 1963,50 €.

#### Après examen de ce dossier, il vous est proposé :

- d'adhérer à l'Association française du conseil des communes et régions d'Europe (AFCCRE)
- d'imputer la dépense correspondante, soit 1 963,50 € en 2019 (montant d'un semestre calculé au prorata) à l'article 6281 du budget Principal.

POUR	41	
CONTRE	3	M. Jacques ARFEUILLERE, Mme Christiane FRAYSSE, Mme Manon LABAYE.
Abstention	0	
Ne prend pas part au vote	4	Mme Nicole BORDES, Mme Régine FAGET-LAPRIE, Mme Jacqueline GAUBERT, Mme Anne GÉRARD

Pour le Maire,



RESULTAT DU VOTE
------------------

Adopté

Affichée le	1 juillet 2019
Date de publication au Recueil des Actes Administratifs	
Date de réception en préfecture	1 juillet 2019
Identifiant de télétransmission	086-218601946-20190624-111387-DE-1-1

Nomenclature Préfecture	7.10
Nomenclature Préfecture	Divers